

Renseignements :

ERAGE – Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue

Durée

6:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Niveau(x) :

3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

27/11/2019

Horaires

De 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 16h30

Lieu de la formation

Hôtel BRISTOL
18 Avenue de Colmar- 68100 MULHOUSE

Intervenant(s) :

M. le Professeur Bernard GAURIAU, Avocat au Barreau de Paris, Professeur des Universités – Faculté de droit, d'économie et de gestion à Angers

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Assimiler les évolutions apportées au Code du travail
- Décrypter les changements issus des nouveaux décrets et en mesurer les conséquences pratiques
- Analyser les récentes décisions jurisprudentielles et leur portée

Programme :

8h45: Accueil café

9h00 – 12h00

I / ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

A. Les relations individuelles du travail

- a) Le contrat de travail
- b) La rupture du contrat de travail

B. Les relations collectives du travail

- a) Les conditions de travail
- b) Discrimination, harcèlement

13h30 – 16h30

- c) Les conditions de travail
- d) Discrimination, harcèlement

II / ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite Pacte)
Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise...

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue

Date

27/11/2019

Horaires

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel BRISTOL
18 Avenue de Colmar- 68100 MULHOUSE

Niveau

3. Expertise



Spécialisation

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

80 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour